

Des artisans du bâtiment formés à la construction parasismique



La Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) de la Martinique reconduit son action de formation à la construction parasismique auprès des artisans et professionnels du secteur du BTP.

Cette formation initiée en 2009 par la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) qui est **une formation gratuite** prise en charge par l'État, s'adresse aux artisans et professionnels du secteur du BTP principalement impliqués dans les petits projets de construction tels que les maisons individuelles.

Les participants à la formation doivent être des professionnels régulièrement inscrits sur les registres du Centre de Formalités. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Martinique (CMA) étant partenaire de l'opération, sera garante du respect de cette condition, qui vient à l'appui des mesures de lutte contre le travail illégal.

Le programme se compose de neuf modules :

- 1• Introduction aux phénomènes d'origine sismique
- 2• Paramètres du comportement des bâtiments pendant un séisme
- 3• Construction parasismique des bâtiments en ossature et en murs de béton armé
- 4• Construction parasismique des bâtiments en maçonnerie chaînée et des planchers en béton armé
- 5• Construction parasismique des bâtiments en bois
- 6• Construction parasismique des bâtiments à structure métallique
- 7• Études, traitements de sols et fondation en zone sismique
- 8 et 9• L'entrepreneur en bâtiment en zone sismique

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir les connaissances essentielles en matière de construction parasismique des bâtiments (hors ouvrage de génie civil ou autres) pour une réalisation efficace des projets de construction.
- Se qualifier afin de valoriser son entreprise au titre des compétences en construction parasismique acquises.

CALENDRIER

5 sessions organisées sur l'année et réparties sur trois zones soit Centre, Sud et Nord à raison de 2 sessions pour Fort-de-France, 1 session pour le Nord-Atlantique et 2 sessions pour le Sud.

en journée pleine :

le jeudi de 8h à 12h30/ 13h30 – 16h30,
8 semaines, octobre à décembre

en ½ journée :

le mardi ou le mercredi de 8h à 13h,
11 semaines, janvier- mars 2012, avril juin 2012 en fonction des lieux.

INSCRIPTION

Les inscriptions seront enregistrées à la **Chambre de Métiers et de l'Artisanat**
cmm972.forma@wanadoo.fr
Tél : 05 96 71 32 22
Fax : 05 96 70 47 30

Vous voulez construire ou modifier votre habitation ?

**Adressez-vous à un professionnel
qui a suivi la formation
construction parasismique**

www.martinique.developpement-durable.gouv.fr

